

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique

Soutien de la Wallonie au développement des monnaies complémentaires

Parlement wallon
Commission de l'économie et de l'innovation
Vendredi 20 novembre 2015

M. Stéphane Hazée (Ecolo).

Monsieur le Ministre, de nombreux citoyens constatent les limites du modèle économique dominant et entendent tenter de contribuer à la redynamisation de l'économie locale et soutenir davantage les entrepreneurs locaux, les commerces de proximité, l'agriculture locale, les circuits courts. Dans ce cadre-là, émergent des projets et des projets concrétisés de monnaie complémentaire.

Selon la déclaration de leur promoteur, et je la cite : « Les monnaies citoyennes ont pour objectif de stimuler une économie locale et durable, de réinstaurer de la solidarité dans les échanges, de créer davantage de liens et de contrer les effets néfastes de la spéculation financière. C'est une démarche participative de réappropriation de la monnaie comme vecteur de changement économique et social ».

C'est donc dans ce cadre qu'à plusieurs endroits en Wallonie des monnaies locales complémentaires sont en train d'émerger. Ainsi des projets ont été lancés, par exemple à Mons, le « Ropi », à Liège, le « Valeureux », à Grez-Doiceau, les « Blés » ou encore - et c'est sans doute l'expérience la plus avancée en Wallonie - dans plusieurs communes de la Lorraine belge, « L'épi lorrain » en 2012. Plusieurs autres projets sont aujourd'hui en cours de réflexion et c'est notamment le cas à Namur dont la dynamique est fort prometteuse ; à la réunion de lancement, il y avait plus de cent personnes rassemblées autour de cette idée, c'est dire s'il y a là une volonté citoyenne qui s'affirme. Il y a d'autres projets également en cours de réflexion, à Gembloux, à Rochefort et Ciney conjointement, à Ath, à Louvain-la-Neuve et j'en oublie sans doute.

Je souhaitais dès lors vous interroger, Monsieur le Ministre, quant au soutien du Gouvernement par rapport à ces initiatives qui émergent dans un grand nombre d'endroits de notre Région.

L'accord de Gouvernement 2009-2014, relativement visionnaire, évoquait déjà et opportunément cet enjeu, en prévoyant, et je cite cet accord. : « Le lancement d'une étude sur les expériences pilotes autour du concept de monnaies complémentaires - notamment celles de Gand - et sur leur application possible secteur par secteur en Wallonie ».

C'est à partir de cet engagement que votre prédécesseur, le ministre en charge du Développement durable, avait soutenu une série d'impulsions en la matière ; impulsions fort opportunément prolongées. Un financement du réseau Financité a été assuré par la Région, afin de financer directement les porteurs de projets. On pense notamment à l'édition d'un guide pratique sur les monnaies complémentaires, le renforcement des initiatives locales, l'étude approfondie des mécanismes et enjeux sur le plan légal. Ce soutien a aussi permis d'imprimer les billets, de mettre en place les outils de communication.

Il s'agit à présent de monter en puissance dans le développement de ces monnaies complémentaires. Malheureusement l'accord du Gouvernement 2014-2009 est muet sur le sujet.

Je viens donc à l'information et je souhaitais vous poser trois questions.

Tout d'abord, suite au financement accordé pour deux ans au réseau Financité, un nouveau financement a été sollicité pour une troisième année en vue d'une étude d'impact socio-économique de façon couplée à un financement direct des groupes. Quelle suite le Gouvernement entend-il donner à ce dossier qui est introduit ici en février 2015 ? Il me revient que, depuis le dépôt de cette question orale, les choses auraient progressé et je serai fort heureux le cas échéant de vous entendre confirmer ces informations dans notre commission.

Dans leur déclaration, les groupes porteurs de cette dynamique appellent la Wallonie à les soutenir et ils citent un certain nombre d'initiatives possibles : la définition d'un cadre de subventionnement qui permettrait le renforcement du soutien public à ces initiatives ; le financement de l'étude et de pilotage de mécanisme innovant portant sur la participation du secteur public dans ces initiatives ; la viabilité d'un partenariat avec une structure financière pour faciliter l'utilisation de monnaie citoyenne ; la mise en place d'un fonds de garantie et l'adaptation du cadre légal pour permettre la participation des communes.

Il me revient que certaine(s) communes autour de « L'épi lorrain » aimeraient par exemple payer le prime de fin d'année en monnaie complémentaire. Bien évidemment cela demande une adaptation du cadre juridique et il y a là un champ d'action qui s'ouvre aussi.

Dès lors en dépit des silences de la déclaration de politique régionale, le Gouvernement est-il prêt à soutenir ces démarches ? Pouvez-vous engager la mise en oeuvre de ces recommandations ?

Enfin, les autorités communales - et c'est ma troisième question - constituent des partenaires clés, bien évidemment, de ces initiatives dès lors que les monnaies locales entendent encourager et soutenir des projets d'économie solidaires et de circuits courts dans les communes concernées. Trop souvent, certaines communes peuvent être réservées ou en tout cas se poser des questions par rapport à quelque chose qui reste assez nouveau pour un grand nombre d'intervenants. Êtes-vous prêts à encourager davantage l'implication des autorités locales en la matière ?

Voilà, Monsieur le Ministre, pour vous permettre de faire le point sur ce dossier.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique.

Monsieur le Député, le développement de monnaies locales ou de monnaies complémentaires a un objectif : relocaliser les échanges au profit de commerces locaux et de productions locales. Cette démarche s'inscrit dans le développement des circuits courts et, effectivement, depuis quelques années un soutien est accordé à ces initiatives visant à développer des monnaies complémentaires. Ce soutien se matérialise principalement par l'octroi de subvention au réseau Financité, et ce depuis l'année 2013. Je peux vous confirmer que cette aide a été renouvelée en 2015.

Sur le fond il s'agit de regarder objectivement l'efficacité de ces monnaies locales suivant le but fixé. Or, aujourd'hui, indépendamment de l'engouement citoyen qu'elle génère, force est de constater que leur effet sur l'économie locale paraît réduit. En effet, les commerces concernés ne constatent pas d'augmentation de leur chiffre d'affaires. De plus, il faut souligner qu'un certain nombre de pratiques développées dans le cadre de ces monnaies devraient être mieux prises en compte. Ainsi, si l'achat de biens ne pose pas de problème, l'achat ou l'échange de services entre particuliers que certains projets permettent pose clairement la question de la régularité de ces prestations au regard du droit social et de la sécurité des travailleurs.

En effet, que se passe-t-il dans le cas de deux personnes échangeant des heures de néerlandais ou de musique pour des enfants contre des heures de tonte de pelouse via des monnaies complémentaires en regard du paiement de cotisations sociales afférent ? La question du droit du travail et du droit social se pose ici clairement. De plus, que se passera-t-il en cas d'accidents, comment réagiront les assurances ? Ces questions sont importantes. Pourtant elles n'ont jamais vraiment été résolues de la part des différents intervenants.

Cependant, il faut aussi relever les initiatives intéressantes qui ont pu se développer. Ainsi en Suisse, le système « wir » en place depuis les années trente en est un bon exemple, mais le contexte émergent de ce dispositif souvent mis en exergue par les défenseurs est tout à fait différent. L'Europe subissait de plein fouet les conséquences de la crise à cette époque et les monnaies nationales étaient couramment attaquées ou dévaluées par les États.

Concrètement, ce système de « wir » a été mis en place pour sécuriser les échanges entre les entreprises suisses et les protéger des fluctuations monétaires. Ainsi par le biais d'un autre mécanisme ce système répond en réalité aux mêmes intentions que la SOCAMUT et les sociétés de cautionnement mutuel qu'elle fédère.

Un autre exemple, nettement plus récent et beaucoup plus intéressant. Il s'agit d'une initiative prise dans un petit village de Calabre, « riace », qui a développé une politique d'accueil des réfugiés tout à fait volontariste. Les réfugiés qui s'y trouvent ne perçoivent pas l'aide sociale à laquelle ils ont droit en euros, mais dans une monnaie locale. Le « riace », imprimé à l'effigie de Martin Luther King ne peut être utilisé que dans les commerces du village. Ces « riace » sont à leur tour remboursés en euros.

Effectivement, cela fonctionne, l'économie locale a redémarré en l'espace de quelques années grâce à cette politique économique, grâce aussi à l'apport, à la consommation et au travail des réfugiés.

Cependant, la particularité saute aux yeux, les salaires et les allocations sociales sont payées directement en monnaie locale. Cette monnaie locale ne peut être échangée que dans les commerces du village. C'est évidemment la clé du système.

Si le système économique n'intègre pas, d'une manière ou d'une autre, ce type de monnaie, elle continuera à n'être utilisée que par une poignée de convaincus qui n'ont pas nécessairement besoin de cette monnaie pour être sensibilisés aux achats locaux.

Il faut donc procéder, me semble-t-il, en dépassant les actions de sensibilisation qui, si elles sont utiles, montrent aussi leurs limites. En 2016, des études de nature juridique seront initiées. Il s'agira de connaître les conditions techniques précises pour que des parties de salaire ou d'allocations sociales puissent être payées en une autre monnaie que l'euro. Sur base de celles-ci, une ou plusieurs expériences pilotes pourront être envisagées à partir de groupements d'entreprises ou de communes. Dans tous les cas, il faudra toujours être clair quant à l'objectif : renforcer les productions et la consommation locales.

M. Stéphane Hazée (Ecolo).

La Déclaration de politique régionale était visionnaire en 2009 et silencieuse en l'espèce dans ce dossier en 2014... Finalement, votre réponse indique que ce changement n'est pas fortuit, puisqu'au bout du compte, on sent dans votre réponse, de votre part ou de vos services, une très grande frilosité par rapport à cette dynamique, puisque vous avez énuméré un certain nombre d'obstacles ou de questionnements. Vous avez souligné l'effet « réduit » - je cite vos mots - aujourd'hui sur l'économie. Nous sommes évidemment dans une dynamique émergente. Donc, on ne peut pas avoir dès le premier temps un effet...

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique.

Si vous m'autorisez à vous interrompre...

M. Stéphane Hazée (Ecolo).

Je vous en prie.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique.

Permettez-moi de prendre une légère distance avec le commentaire que vous faites sur mes propos puisque j'indique qu'en 2016, nous allons essayer justement de remédier à tout cela. Donc, ce n'est pas de la frilosité. C'est de dire que le constat qui est fait, il n'y a qu'un an que la législature visionnaire s'est terminée, si vous me passez l'expression. Ce que l'on veut faire, c'est voir comment il est possible de développer l'usage, puisque l'objectif est réellement de renforcer les circuits courts, pour faire bref.

Excusez-moi de vous avoir interrompu.

M. Stéphane Hazée (Ecolo).

J'allais en effet prolonger en ce sens, parce que je n'ai précisément pas envie de m'arrêter justement, que du contraire, à ce qui apparaît comme une frilosité au niveau de l'approche de votre part. Parce que j'avais envie aussi de relever - de le souligner même, pour vous engager à en faire davantage - justement la volonté, ou en tout cas la nécessité que vous identifiez d'étendre en réalité la dynamique, pour lui donner un effet plus large sur l'économie et de fonder - d'explorer d'abord et de fonder ensuite - les éléments juridiques qui permettent de prolonger cette dynamique.

Effectivement, il y a sans doute, dans vos services, des personnes qui s'interrogent quant à l'effet utile de la démarche. Et puis, je note alors une volonté d'aller plus loin dans votre chef. Mais je trouve que, par exemple, les éléments qui ont été mentionnés sur la régularité de certaines transactions sont un peu curieux, dans le sens où la loi est la même pour tous. Il ne s'agit bien évidemment pas qu'à travers les mécanismes ici, il y ait une légitimité qui soit donnée à des actions qui ne seraient pas régulières d'un point de vue légal - la loi est la même pour tous. En même temps, je ne vois pas pourquoi on devrait stigmatiser un doute qui serait plus grand ici qu'ailleurs par rapport à ce souci de respecter la loi.

Il y a des études juridiques à mener. Je veux relever cet horizon que vous laissez ouvert. J'espère que d'ici quelques semaines, d'ici quelques mois, nous pourrions constater ensemble que les choses auront progressé.

J'acte en tout cas, pour terminer, la confirmation de ce que la subvention 2015 a bien été récemment liquidée. C'est une bonne nouvelle également.